

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 9
Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 20
Réclames 30
Faits divers 15
RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.
Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

11 Juillet 1885.

Chronique générale.

C'est de Paris, en 1874, qu'est parti le mouvement républicain pour se communi-
quer à toute la France : c'est également à
Paris que le dégoût du régime républicain
se manifeste aujourd'hui avec le plus d'é-
nergie.

Il y a six semaines, les électeurs du sei-
zième arrondissement, ayant à choisir entre
un conservateur, un opportuniste et un ra-
dical, ont donné la majorité de leurs suf-
rages à M. Calla, monarchiste. Dimanche
dernier, dans le même arrondissement,
c'est encore un conservateur, M. Aclouque,
qui a été nommé conseiller municipal. Avant
lui, c'était un opportuniste qui représen-
tait le quartier de la Muette. De sorte que
l'*Intransigeant* lui-même s'étonne de voir un
quartier républicain élire un candidat mo-
narchiste.

La chose la plus remarquable dans le
résultat de ces deux scrutins, c'est la dé-
faite complète des opportunistes. Leurs
candidats viennent en troisième lieu sur la
liste, bien loin derrière les candidats radi-
caux.

Ainsi au premier tour de scrutin l'oppor-
tuniste Branicki avait simplement 452 voix
contre 672 données au radical Chauvin et
305 à M. Aclouque. Au scrutin de ballot-
tage, M. Branicki n'a plus qu'une minorité
insignifiante et le monarchiste gagne 174
voix. C'est une jolie chute pour le parti de
feu Gambetta, si l'on se rappelle qu'au 6
janvier 1884 l'opportuniste, M. Thulié, était
élu dans ce même quartier par 1,477 voix.
M. Calla n'en obtenait que 940.

D'ailleurs, la ruine des opportunistes
tend à se généraliser ; nous constatons de-
puis quelque temps déjà que dans un bon
nombre de collèges électoraux, ils sont bat-

tus tantôt par les réactionnaires, tantôt par
les intransigeants.

Le règne des opportunistes est donc à son
déclin, et tout porte à croire que désormais
il ne se relèvera pas. Quand le maître n'est
plus, les domestiques se dispersent.

Les dernières élections de Paris sont donc
d'un bon augure pour les conservateurs.
Nous avons tout espoir de maintenir nos po-
sitions et d'en acquérir de nouvelles au pro-
chain renouvellement des conseils généraux
et d'arrondissement. — F. D.

La commission judiciaire a définitivement
adopté son projet de réforme. La fin de
l'article 49 est rédigée dans les termes sui-
vants :

« Toute délibération ou manifestation po-
litique est interdite aux cours des tribunaux.
Toute manifestation ou démonstration d'hos-
tilité au principe ou à la forme du gouver-
nement de la République est interdite aux
magistrats. »

A la suite de cette décision, M. Tenaille-
Saligny a donné lecture de son rapport.

L'application intégrale des dispositions
adoptées amènerait la suppression de 857
magistrats et de 46 tribunaux. Toutefois,
les exceptions autorisées seraient de nature
à réduire sensiblement les chiffres. Le nom-
bre des magistrats, qui est présentement de
3,495, se trouverait ainsi limité à 2,638.

Les anarchistes ont déjà essayé de mettre
à exécution leurs menaces contre le jury qui
a fait condamner Louise Michel.

Dans le quartier de la Santé, une troupe
de ces énergumènes a essayé de prendre
d'assaut les ateliers de M. Foucher, méca-
nicien.

On ne sait ce qui se serait passé, si la po-
lice, prévenue par les voisins, n'était arri-
vée à temps pour disperser ces honnêtes
citoyens.

Deux arrestations ont été opérées.

Lundi, tous les groupes d'anarchistes ré-
volutionnaires de Lyon ont tenu une réunion
privée pour arrêter entre eux l'organisation
d'une grande manifestation à l'occasion du
14 juillet.

M. Grévy avait, paraît-il, le plus vif désir
de lever, à l'occasion du 14 juillet, les sus-
pensions de traitements ecclésiastiques.

Le président du conseil s'est opposé à
cette mesure, donnant pour raison que la
Chambre ayant repoussé, par une majorité
imposante, l'amnistie des délits politiques,
il ne convenait pas, en face de ce vote, d'am-
nistier « des délits cléricaux ».

La question sera agitée au conseil des mi-
nistres.

Un groupe de bonapartistes fait publier
dans divers journaux la note suivante :

« Depuis deux jours, le rédacteur en chef
du *Pays*, qui ne peut parler qu'en son nom
personnel, essaie, à propos de la mort pré-
vue du comte de Chambord, d'engager le
parti bonapartiste dans une politique qui
est la négation manifeste des principes
qu'ont toujours invoqués et défendus les
Napoléons.

Plus que jamais, il importe d'opposer
ces principes à la doctrine des royalistes de
toute origine et de toute couleur. »

Voilà une protestation qui dénote que,
dans le camp bonapartiste, la maladie du
comte de Chambord n'est pas sans causer
une certaine émotion.

LA LAÏCISATION DES HOPITAUX.

Il paraît que, décidément, l'expulsion
des Sœurs des hôpitaux et leur rempla-
cement par des infirmières laïques laisse de
plus en plus à désirer. Voici ce que dit la
Lanterne, journal républicain :

« Nous avons déjà signalé la mauvaise
organisation du service des infirmiers à
l'Hôtel-Dieu. Les infirmiers laissent, à cer-

tains jours de la semaine, 300 malades com-
plètement abandonnés à eux-mêmes. Le fait
s'est encore passé mardi dernier, 3 juillet.
Pendant ce temps, les malades sont obligés
de s'aider entre eux et de faire la besogne
des infirmiers.

« Nous appelons de nouveau sur ce point
l'attention de M. le directeur de l'Assistance
publique. »

On lit d'autre part dans le *Clairon* :

« Après l'expulsion des aumôniers des
hôpitaux, on a demandé à M. Quentin de
faire placer dans les salles des pancartes en
plusieurs langues, rappelant aux malades
qu'ils ont le droit de réclamer les secours de
leur religion.

« Ce n'était certes pas une demande exor-
bitante. Eh bien ! M. Quentin a répondu
que ce serait violer la liberté de cons-
cience ! »

L'*Intransigeant*, par la plume de M. Ro-
chefort, s'amuse des menaces de M. Wal-
deck-Rousseau contre les journaux coup-
ables de donner des recettes de fabrication de
matières explosibles :

« Nous ne sommes pas non plus sans
inquiétudes pour les directeurs de la Com-
pagnie des Allumettes. Il est vrai qu'ils ob-
tiendront probablement des circonstances
atténuantes, basées sur ce que leurs pro-
duits, bien que livrés comme inflammables,
n'arrivent presque jamais à s'enflammer.

« Désormais, à l'Ecole polytechnique, la
poudre à canon elle-même ne sera plus dé-
signée que par ces mots : « Cette substance
» que la pudeur défend de nommer. »

« La peur fait évidemment divaguer l'é-
perdu Waldeck. Toutefois, nous serions cu-
rieux de savoir sur quel article de la loi
sur la presse il s'appuiera pour poursuivre
les journaux donnant les indications indis-
pensables pour la fabrication des engins
explosibles. Celle qu'a récemment adoptée
la Chambre est absolument muette à ce su-
jet. A moins qu'il ne défère les journalistes

23 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EDITH SARMANY

Par Marie DE BESNERAY.

Le temps se levait radieux ; c'était une de ces
journées ensoleillées de septembre où la vie semble
meilleure.

M^{lle} Sarmany, recueillie, pénétra dans la cham-
bre un peu sombre de Pauline, où flottait, mêlé
à la douceur des roses, un vague parfum d'herbes
sèches.

La petite malade, en peignoir blanc, s'agitait
dans son lit : sa face pâle avec une vive rougeur
sur les pommettes saillantes, des accès de toux
terminés par un sifflement, presque par un râle,
annonçaient assez la dernière période de sa longue
et douloureuse maladie.

En apercevant M^{lle} Sarmany, elle lui tendit les
bras avec un intraduisible élan de tendresse.

— Toi ! toi, enfin !

Elle posa son visage aminci sur le bord de l'o-
reiller, et subitement calmée, grave, elle contem-
pla l'orpheline ; celle-ci, frappée au cœur par cet

aspect navrant, contenait difficilement ses larmes.

— J'ai désiré l'entretenir, chère Edith, dit-elle,
pour te confier un projet qui me préoccupe depuis
des mois... As-tu été heureuse à Villiers ?

— J'ai beaucoup travaillé.
— Tu as pensé à nous ?
— Souvent.
— Tu n'as regretté personne ?
— Mais si, mignonne, toi, d'abord.
— Je ne parle pas de moi, répliqua l'enfant avec
impatience.

— De qui donc, alors ?
Pauline soupira ; une ombre s'étendit sur son
front.

— Écoute, Edith, poursuivit-elle, j'ai peu d'heu-
res à vivre, tu ne l'ignores pas ; il faut par consé-
quent me pardonner si j'ai hâte d'aller au but. De
ce que je vais te demander, dépend la tranquillité
de mes derniers moments ; oui, je mourrai calme,
si tu exautes mon vœu le plus cher, le plus ardent...
Amie, je te lègue une tâche à remplir ; console ma
mère, remplace-moi dans cette demeure désolée.

— Volontiers, ma chérie, je n'ai pas de famille,
je me consacrerai à la tienne... mon isolement
m'effraie, et j'ai soif de repos.

— Tu ne redoutes pas la pauvreté ?
— J'y suis accoutumée.
— Tu ne regrettes plus rien du passé ?

M^{lle} Sarmany hésita, l'image de Lionel traversa

son esprit, pourtant un premier sacrifice centuple
nos forces, et sa résolution irrévocable étant de ne
le revoir jamais, elle répondit d'un ton ferme :

— Non, plus rien !
Pauline se redressa les yeux rayonnants, et
sembla grandir tout à coup, tant ses gestes et son
accent prirent d'autorité.
— Edith, tu me rends bien, bien joyeuse ; désor-
mais plus d'obstacles ; tu épouseras Henry !
La jeune fille poussa un cri.

— Henry ?
— Sans doute, qu'y a-t-il d'extraordinaire ?
— Impossible, Pauline, impossible !...
— Pourquoi ?
— Ah ! renonce à cette idée, tu me tortures !
— Tu acceptais près de ma mère les charges
d'une enfant dévouée, sois véritablement sa fille,
en devenant la femme de Henry. Quoi de plus
simple ? Il t'aime de toute son âme, ne le sais-tu
pas ?

— Jamais je ne m'en suis doutée.
— Parce que ton cœur était ailleurs, reprit
Pauline avec animation, car moi j'ai vu poindre,
dès les premiers jours de ton arrivée ici, l'affec-
tion de mon frère. Cette affection s'est accrue,
s'est fortifiée au point qu'il a placé en toi ses
espérances et son avenir... — Tu as soif de repos,
dis-tu, de tendresse aussi peut-être, appuie-toi
alors sur son bras, et tu n'auras rien à craindre

de la vie. Il te soutiendra au milieu des épreuves
inévitables, il partagera tes rêves, tes deuils, tes
joies, et loin du bruit, au milieu de l'aisance qu'il
saura te conquérir, tu élèveras tes enfants... des
bébés beaux comme toi, nobles et généreux comme
lui... Oui, oui, la paix est là à l'ombre du foyer.
Oh ! que j'aurais voulu avoir, moi aussi, un hon-
nête et cher foyer, un asile sûr, sacré, où l'hiver,
lorsque la neige tombe, que les orphelins grelottent
dans les rues, que le vent souffle, on vient bâtir
des projets d'avenir en contemplant les figures
étranges qui naissent et s'écroulent entre les bûches
enflammées... Que t'a-t-on promis de mieux?...
La fortune ? Henry te la donnera, et l'ayant labo-
rieusement gagnée pour toi, près de toi, avec des
fatigues et des soucis, vous aurez ensemble les
jouissances du triomphe, sans avoir connu les
écueils de l'oisiveté... Des plaisirs ? Le sourire et
le babil de ton premier-né ne vaudront-ils pas
mieux que ces fêtes brillantes dont tu me faisais
autrefois la description et qui amènent, tu l'as dit
toi-même, lassitude et ennui... Le monde ? Ne
sais-tu pas ce qu'il vaut ? Il t'encensait autrefois,
— il encense toujours le succès, — lorsque tu
avais l'or de ta marraine pour piédestal, il t'a
délaissée, reniée dès que la pauvreté est venue...
Oh ! Edith, ma sœur aimée, écoute-moi, je t'en
conjure, crois-moi !... Quand la mort s'approche
on a plus d'âge, on voit plus haut, on voit plus

aux tribunaux pour tentative d'assassinat. Auquel cas, lui-même serait tout le premier passible de la cour d'assises, attendu que, lors de son dernier voyage, il a fait célébrer son entrée dans sa bonne ville de Vannes, par les plus ridicules explosions d'artillerie. »

Le ministère s'en ira, emporté par le ridicule.

LE CHOLÉRA EN EGYPTÉ.

On télégraphie d'Alexandrie, 40 juillet :

« Pendant les dernières vingt-quatre heures, se terminant hier soir à 9 heures, le nombre des décès cholériques a été, à Damiette, de 52; à Mansourah, de 87; à Samanoud, de 47; et à Chirbine, de 2.

Maladie de M. le comte de Chambord.

Nous avons reçu hier soir, trop tard pour la publier dans notre dernier numéro, la dépêche suivante :

« Newstadt, 10 juillet, 9 h. 50.

» M. le comte de Chambord n'a presque pas dormi. Le plus grand mal du moment est la faiblesse.

» Comte de BLACAS. »

D'après l'Action, les nouvelles d'hier étaient moins bonnes :

« La consultation qu'on avait d'abord démentie a eu lieu, et l'opinion des médecins est moins favorable que celle des jours précédents. »

Le Clairon publie également des dépêches plus alarmantes :

« Ce qu'il y a de particulier, c'est la nature absolument inconnue de la maladie. Les médecins ont à peu près absolument rejeté l'hypothèse d'un cancer. Ils n'en parlent même plus. Restent, soit une attaque de goutte, soit un abcès de l'estomac, qui peut toujours crever à l'intérieur.

» Les douleurs errantes que je vous signalais hier du côté du foie semblent s'être localisées dans le poumon gauche, et Monseigneur a éprouvé un peu de dyspnée.

» En présence de ces symptômes et des douleurs persistantes à gauche, le professeur Drasche a ordonné des injections sous-cutanées de morphine pour endormir les souffrances et procurer, si c'est possible, un peu de sommeil au malade.

» L'entourage de Monseigneur semble plus effrayé qu'hier. »

Les Nouvelles publient cet autre renseignement qui est bien plus consolant :

« M. Bocher disait hier mardi, dans la salle des conférences du Sénat, qu'il avait reçu une lettre de son fils, M. Maurice Bocher, lui donnant de nouveaux détails sur l'entrevue des princes d'Orléans avec M. le comte de Chambord.

» D'après cette lettre, l'entrevue aurait

duré vingt minutes, et Monseigneur aurait fait preuve de tant d'énergie et de présence d'esprit, il aurait parlé avec tant de netteté et presque d'enjouement, que les princes déclaraient, en sortant, avoir trouvé le Roi dans un état beaucoup moins grave qu'ils ne l'avaient craint. »

(Voir aux Dernières nouvelles.)

LE PAYSAN ET L'IMPÔT.

M. Le Trésor de la Rocque, ancien trésorier-général, vient de publier, dans la dernière livraison du Correspondant (n° du 25 juin), la 2^e partie de sa série d'articles si intéressants sur les Finances de la République. L'auteur étudie la gestion des Chambres depuis le vote de la Constitution, et, pour débiter, il s'occupe de « L'AGRICULTURE ET DE LA RÉPARTITION DE L'IMPÔT. »

Après avoir énuméré toutes les charges publiques qui pèsent sur l'agriculture, il démontre, par des chiffres irréfutables, que nos législateurs n'ont tenu aucun compte de ces charges, soit dans les nouvelles lois fiscales, soit dans les quelques dégrèvements qu'ils ont si parcimonieusement opérés. Toutes leurs faveurs ont été pour la fortune mobilière, pour les habitants des villes, dont les réclamations sont mieux écoutées que celles des cultivateurs. Aussi, en est-il résulté de choquantes inégalités que M. de La Rocque résume ainsi :

« La vérité, c'est que l'Etat prélève 34 fr. sur 400 fr. de revenu créé par le paysan et 4 fois moins (7 fr. 76 c.) sur les 400 fr. de revenu créé par l'ouvrier. Supposez à l'un comme à l'autre un revenu de 4,500 francs, le fisc enlève au premier 460 fr. en moyenne et 447 fr. à l'autre; différence au préjudice du paysan 343 fr., que la République encasse et qu'elle débourse ensuite au profit, non du paysan, mais de l'ouvrier. On l'a dit, pauvre cultivateur, et chaque jour on le répète qu'émancipé depuis 1789, la Révolution l'a délivré de ton maître et de ton seigneur; mais on se rit de ta simplicité; de tes 300 jours de labour, il y en a 400 dont le produit sera versé sous une forme ou sous l'autre dans les caisses de ton nouveau maître (l'Etat) et mis par celui-ci, sous une forme ou sous l'autre, entre les mains de ton nouveau seigneur; oui, 400 jours par année, tu travailles afin que l'ouvrier des grandes villes puisse jouir des faveurs que le budget lui réserve... »

Est-ce équitable? Est-ce sage? 34 francs d'impôt sur 400 fr. de revenu! Et l'on prétend que LA DIME (la dixième) est abolie?... C'est-à-dire que le paysan la paie trois fois plus. Voilà le progrès!

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 juillet.

Après avoir été très-ferme au début, la Bourse réactionne légèrement en clôture.

Principalement l'emprunt qui, après 108.97, clôture à 108.77, le 3 0/0 à 78.80 et l'amortissable à 80.52.

Le Foncier, toujours en avance, s'inscrit à 1,302 (coupon de 27 fr. 7 c. détaché), et les Obligations Foncières Nouvelles sont très-fermes à 346 les libérées et 347 les non-libérées.

Le Petit Foncier (Compagnie Foncière de France) voit de jour en jour le cercle de ses opérations s'agrandir; il est bon de se rappeler que cette Compagnie a distribué un dividende de 7 1/4 0/0, et qu'en comprenant les réserves faites, les bénéfices ont été de 13 0/0 environ pour le capital versé.

Les établissements de crédit sont fermes: la Banque de France à 5,350, la Banque de Paris à 1,005, la Banque d'Escompte à 510 et le Lyonnais à 562.

Le Surz, ainsi que nous l'avions prédit, réactionne légèrement à 2,492.

L'Egypte continue sa marche ascensionnelle et cote 365.

Les chemins sont fermes: le Lyon à 1,430, le Nord à 1,903 et l'Orléans à 1,252.

Le Gaz réactionne à 1,352. Les Lombards sont à 335.

Chronique militaire.

Par décret du 9 juillet, a été nommé grand-croix de la Légion-d'Honneur, M. Schmitz (Isidore-Pierre), général de division, commandant le 9^e corps d'armée; 44 ans de service, 14 campagnes, 4 citations. Grand-officier du 3 février 1880. Services exceptionnels.

Enfin le ministre de la guerre a donné l'ordre que les troupes de Versailles et de Vincennes prendraient les voies ferrées pour se rendre à la revue du 14 juillet.

Chronique Locale et de l'Ouest

On ne remarque pas un grand enthousiasme pour la fête du 14 juillet à Saumur. La municipalité elle-même est assez sobre de réjouissances.

Jusqu'à 2 heures, rien. Alors commence la revue du bataillon scolaire: 125 à 150 enfants défilent au pas accéléré et rentrent chez eux. Autrefois, dans les fêtes publiques, la compagnie de pompiers brillait au premier rang; la cité était fière de sa milice. Aujourd'hui, dans le programme, il n'est pas même fait mention des pompiers. Des enfants primeront dans la circonstance.

A 4 heures, ascension d'un ballon. D'où partira-t-il? On ne l'a pas encore dit; mais il se verra de loin... s'il s'élève. Que les vents lui soient favorables!

A la nuit, feu d'artifice. Les propriétaires d'embarcations sont invités à décorer leurs gondoles qui sillonneront la Loire et à le faire savoir à la Mairie.

La musique municipale est chargée, en ce qui la concerne, de la bonne harmonie.

En dehors du programme municipal, il y aura salves d'artillerie et revue des troupes de la garnison.

Le directeur général des cultes a adressé aux préfets la circulaire suivante :

« Monsieur le préfet, J'ai l'honneur de vous rappeler les instructions que mon prédécesseur à l'administration des cultes a adressées l'année dernière, relativement à la célébration de la fête nationale du 14 Juillet, pour répondre aux questions qui lui ont été posées par plusieurs de vos collègues.

» Cette solennité a un caractère purement civil et ne comprend pas nécessairement de service religieux officiel. Mais les municipalités, qui ont toute latitude quant au programme de la fête, peuvent, si bon leur semble, y comprendre la célébration des messes et se concerter dans ce but avec les ministres des cultes.

» D'un autre côté, les églises étant des propriétés communales dont l'intérieur seulement est affecté à l'usage spécial du culte, les municipalités peuvent exiger que le drapeau national orne la façade pendant le jour et que des illuminations y soient entretenues pendant la nuit, pourvu qu'elles prennent à leur charge la dépense qui peut en résulter.

» Quant aux presbytères, ils ne sauraient être illuminés si les ecclésiastiques qui les habitent s'y opposent; ils ne sauraient également être pavés au cas où ceux-ci s'y refuseraient, que si l'apposition du drapeau pouvait avoir lieu sans pénétrer dans l'im-

meuble. (Confirmés par les récents arrêts de la cour de cassation: 31 mars, Verloux, vicaire de Cessy (Ain); 9 juin, Momey, desservant du diocèse de Carcassonne.)

» Un usage constant a toujours associé les sonneries aux réjouissances publiques, et il n'est pas douteux que MM. les curés et desservants ne respectent, à cet égard, la tradition.

» Toutefois, si des résistances venaient à se produire de leur part, MM. les maires ne devraient passer outre qu'après avoir adressé au curé une réquisition écrite et avoir constaté par procès-verbal le refus de l'obéissance à cette réquisition. Dans tous les cas, les clefs de l'édifice religieux doivent être remises, aussitôt après l'accomplissement de l'objet pour lequel la réquisition a été prise, entre les mains du desservant ou du président de la fabrique, qui, ayant seuls la responsabilité des objets mobiliers affectés au culte, ont seuls également, aux termes de la jurisprudence, la garde des clefs de l'église.

» Je vous engage à insérer ces instructions au *Recueil des Actes administratifs* de votre préfecture, et à en donner connaissance à l'autorité diocésaine, si vous le jugez nécessaire.

» Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» Pour le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes :

» Le conseiller d'Etat, directeur général des cultes,

» FLOURENS. »

Cette circulaire ressemble presque complètement à celle qui fut envoyée, l'année dernière, aux préfets à la même occasion.

Toutefois, malgré le zèle singulier du gouvernement républicain à associer le clergé à sa fête, il a fallu tenir compte des arrêts des cours, et en particulier ceux de la Cour suprême, reconnaissant le droit des curés sur les presbytères. Mais la circulaire continue à violer la loi, en donnant aux maires le droit de passer outre au refus des curés pour les sonneries et les illuminations des clochers. Ce sera encore un point à faire régler par les tribunaux.

Nous recevons la lettre suivante :

« Angers, le 10 juillet 1883.

» Monsieur le Rédacteur, J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les dispositions arrêtées par le ministre pour l'exécution du service postal et télégraphique le 14 juillet courant, jour de la fête nationale, et je vous serais obligé de vouloir bien les faire connaître à vos abonnés.

» Rien ne sera changé à la marche des courriers, les dépêches seront expédiées et reçues comme les autres jours; mais aucun courrier arrivant après midi ne sera mis en distribution, et les guichets du service postal seront fermés au public après midi.

» Le service télégraphique fonctionnera dans les mêmes conditions que les dimanches et jours fériés.

» Agréé, etc.

» Le Directeur des postes et télégraphes de Maine-et-Loire. »

ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

Le Journal officiel vient de publier la liste, par corps d'armée, des sous-officiers de cavalerie proposés pour le grade de sous-lieutenant et admis à subir les examens oraux déterminés par l'arrêté ministériel du 6 avril 1883.

Dans la liste des sous-officiers du 9^e corps d'armée admis à subir ces examens, nous trouvons les noms suivants qui appartiennent à l'École de cavalerie :

MM.
Brach (Charles-Joseph), maréchal-des-logis-fourrier.
Cavenne (Charles-Carnille), maréchal-des-logis, chef de manège.
Du Tertre (Edmond-Alexandre-François), adjudant.
Froidure (Paul-Louis-Gaston), maréchal-des-logis chef.
Georgel (Jean-Louis-Marie), maréchal-des-logis chef. — 5^e compagnie de cavalerie de remonte.
Gourmel (Pierre-Albert), maréchal-des-logis de manège.
Husson (Joseph-Emile), maréchal-des-logis chef.

loin... Ici seulement le bonheur t'attend!

La voix de Pauline, pénétrante et douce, vibrait dans la chambre silencieuse et empruntait à l'éternité, dans laquelle son âme s'élançait déjà, une solennité mystérieuse.

Elle comprenait, cette enfant qui n'avait pas encore vécu, tous les grands devoirs, et appelait hardiment Edith au sacrifice et à la résignation.

M^{lle} Sarmany, immobile et froide, la tête appuyée sur le bois du lit, regardait fixement devant elle et écoutait avec une inexprimable angoisse les paroles de la jeune mourante. Depuis près d'un an, elle se débattait dans une situation sans issue; elle aimait Lionel en dépit de sa raison, et cet amour résistait au temps, à l'absence, au travail dans lequel elle cherchait courageusement un refuge. Comment secouer cette obsession maudite qui l'opprimait? Avant tout, par dessus tout, elle voulait ne pas être vaincue par sa passion. Mais alors, Pauline n'était-elle pas inspirée du ciel? Le salut ne se trouvait-il pas là? Puis les paroles de M^{lle} Marthe, « vous choisirez une route nouvelle, des aliments plus sains et plus forts que les joies perdues, et ce sentier plus âpre vous conduira néanmoins non sans douceur vers le but suprême », ces paroles, dis-je, lui revenaient à l'esprit et versaient leur baume divin sur son cœur brisé.

— Tu ne réponds pas, poursuivit Pauline, tu pleures? Je ne te convaincrs donc pas? Je voudrais

me lever, me traîner à tes genoux; hélas! mes forces s'en vont, la mort vient rapide, implacable... Edith, je n'insiste plus, tu es libre, libre de troubler mon heure dernière et de me laisser mourir désespéré!

Elle se renversa en arrière, une crise de toux la secoua, et elle s'évanouit.

M^{lle} Sarmany effrayée s'élança vers elle. — Pauline, ma chérie, par pitié, ne t'en va pas ainsi sur une parole de rancune et de colère.

Et elle appela M^{me} Bréjean avec de grands cris. L'effort de la fillette dépassait ses forces.

Son visage s'altérait et changeait de plus en plus; elle paraissait contempler sur le mur, dans le vide, des choses visibles pour elle seule.

M^{me} Bréjean, la respiration presque aussi haletante que celle de sa fille, s'installa à son chevet et ne la quitta plus. Elle essayait le front de l'enfant moite de sueur, tenait sa main, écoutait son râle.

Pendant des heures, la malheureuse femme resta sans faire un mouvement, épiait les progrès de l'agonie, et endurant le plus épouvantable martyre qu'une mère puisse subir.

(A suivre.) MARIE DE BESNERAY.

Leforestier de Villeneuve (Charles-Marie),
maréchal-des-logis.

Legros (Bernard-Camille), maréchal-des-
logis.

Le Monnier de Gouville (Alain-Marie-Jo-
seph), maréchal-des-logis fourrier.

De Loynes d'Autroche (Jean-Raymond-
Félix-Gérard), maréchal-des-logis de ma-
nège.

Tardieu (Maurice), maréchal-des-logis de
manège.

Toussaint (Marie-Emile-Gaston), maré-
chal-des-logis fourrier.

Nota. — Les examens oraux commencent
le 23 juillet à Lyon. La commission se
transportera ensuite successivement à Mon-
tauban, Nantes, Paris et Châlons.

La 13^e batterie du 33^e régiment d'artillerie,
détachée en ce moment à l'École de cavalerie
de Saumur, prendra part aux manœuvres du
9^e corps d'armée.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER SUR LA LIGNE DE THOUARS.

Hier, un bien triste accident est arrivé sur
la ligne de Saumur à Niort, à la gare de
Brion-sur-Thouet. Un train de marchandises
et le train de voyageurs 82 se trouvaient
à la même heure en gare, et celui des marchan-
dises, à la suite de manœuvres, devait
changer de voie pour livrer passage aux
voyageurs.

Deux agents du train de marchandises,
M. Frappier et Antoine, serre-freins, se
trouvaient sur le marche-pied d'un wagon
au passage de la voie diagonale. Le croisement
n'étant pas complètement dégagé, le
wagon de queue du train de voyageurs a
pris légèrement en écharpe le wagon sur
lequel se trouvaient les deux agents du train
de marchandises; ceux-ci ont été comprimés
et renversés.

Les deux blessés ont été relevés aussitôt
et ramenés à l'hospice de Montreuil-Bellay,
où ils ont reçu les soins de M. le docteur
Gaudrez et de M. les docteurs Bouchard et
Peton, mandés par dépêche. Le malheureux
Frappier, âgé de 33 ans et père de famille,
a succombé à l'hospice sans avoir repris
connaissance. M. Antoine est dans un état
satisfaisant; on espère qu'il pourra reprendre
son service après quelques jours de
repos.

DECOUVERTE D'UN CADAVRE.

Avant-hier, les maires de Saint-Georges-
des-Sept-Voies et de Grézillat ont été infor-
més de la découverte du cadavre du sieur
Pierre Cailleau, tailleur de pierre, sur le che-
min qui sépare les deux communes.

M. le juge de paix de Gennes, assisté du
docteur Vidal, s'est rendu sur les lieux.
Après examen, il a été constaté que la mort
remontait à trois jours et qu'elle avait pu
être occasionnée par une insolation par
suite d'inanition.

Le mercredi 4, ce même Cailleau avait été
rencontré presque au même endroit, par le
nommé Joseph Beaumont: il lui avait paru
épuisé de fatigue, et Beaumont lui avait
donné son déjeuner que Cailleau avait mangé
avec une grande avidité.

DOUÉ-LA-FONTAINE.

Lundi matin, M. Roulleau, cultivateur à
Douces, et M. Bousseau, boucher à Sou-
langer, montés dans une carriole, suivaient
au trot la rue Foulon, à Doué. Arrivés au
carrefour de la rue de Cholet, le cheval
augmentant l'allure prit cette rue, tandis
que le conducteur voulait se diriger vers la
rue des Fontaines. En tournant trop court,
la carriole versa et les deux hommes fu-
rent jetés sur le pavé.

M. Bousseau se releva sans grave contu-
sion.

Quant à M. Roulleau, il avait perdu con-
naissance et le sang sortait par l'oreille gau-
che. Transporté aussitôt chez M. Guineau-
deau, il reçut les premiers soins de M. le
docteur Gaudrez, qui le fit conduire d'ur-
gence à l'hospice. Son état inspire des in-
quiétudes.

M. Roulleau est âgé de 39 ans.

LOUDUN.

Les prières publiques se multiplient sur
tous les points de la France pour le comte
de Chambord.

Hier matin, à Loudun, une messe a été

célébrée pour la guérison de l'illustre ma-
lade. Tous les royalistes du Loudunais et
nombre d'habitants se sont trouvés réunis
au pied des autels et ont prié pour le Roi et
pour la France.

POITIERS.

Le 4^e bataillon du 125^e de ligne, revenant
de Tunisie, est rentré vendredi à Poitiers.

M. le général Logerot, accompagné de
son état-major et d'un bon nombre d'offi-
ciers du 125^e de ligne et des régiments d'ar-
tillerie, s'était porté à sa rencontre. Inutile
de dire que nos braves soldats ont été ac-
cueillis pendant tout leur voyage avec la
plus franche cordialité.

Les rues que le bataillon devait traverser
étaient pavoisées; il y a eu le soir réception
et musique au cercle des officiers et rue des
Halles; quelques maisons du quartier
avaient pavoisé et illuminé.

TOURS.

Un fondateur de l'Empire décoré. — M.
Viel, conseiller général de Tours, vient enfin
d'être promu au grade de chevalier de la
Légion-d'Honneur.

Nous ne dirons pas à ce propos, *sic itur
ad astra*, car c'est l'étoile, l'étoile des braves,
qui vient à cet excellent homme qui, lors du
passage du Prince-Président à Tours, lui
adressa ces mémorables paroles au nom du
corps pharmaceutique :

« Sire, mettez sur votre illustre front cette
noble couronne qui n'eût jamais dû sortir
du sein de votre auguste famille. »

Certes, l'Empire a manqué à tous ses de-
voirs en ne décorant pas M. Viel; c'était
sans doute un oubli. La République vient
de le réparer.

(Indépendant.)

NANTES.

Pour réchauffer le zèle des indifférents et
rendre plus imposant le défilé du 4 juillet
à Nantes, les membres des comités pressent
les présidents des Sociétés de secours mu-
tuels de convoquer leurs sociétaires et d'éta-
blir un contrôle qui permette de connaître
les absents.

Voilà ce qui s'appelle organiser une ma-
nifestation spontanée en l'honneur de Ma-
rienne.

Il paraît que les immunités dont jouit le
journal de M. Wilson commencent à lasser
les populations.

On écrit en effet de Nantes :

« Avant-hier soir, les vendeurs de la
Petite France parcouraient les rues, signalant
à grands cris certains faits plus ou moins
curieux.

» Les commerçants et les habitants, aga-
cés par ces cris, se sont munis de sifflets et
ont poursuivi ces individus.

» Ces scandales, qui se renouvellent cha-
que jour, ont enfin ému le maire qui s'est
décidé à faire appliquer le règlement de po-
lice qui défend aux vendeurs de crier autre
chose que le titre du journal. »

Variétés.

A propos de « la Marseillaise ».

La strophe des Enfants.

Contribuons à élucider un point obscur
de l'Histoire littéraire et patriotique. Il s'a-
git de la *Marseillaise*. Nos recherches nous
permettent de dire que Rouget de l'Isle n'est
point seul l'auteur de ce brillant chant de
guerre.

Le couplet des *Enfants* n'est point sa pro-
géniture; mais Rouget de Lisle, pour n'être
pas le père de ce couplet magistral, ne di-
minue point en gloire; il laisse une part
d'honneur à un autre poète, voilà tout.

Pour tout le monde, Rouget de Lisle est
l'auteur unique de la *Marseillaise*; mais, au
temps où des statues bien méritées lui sont
élevées, il nous semble que c'est permis à
un amant de vrai, à un chercheur de la vé-
rité historique, de ne pas prétendre atténuer
la gloire immortelle de Rouget de Lisle,
mais de dévoiler à la postérité le nom mal-
heureusement resté obscur du collaborateur
de Rouget de Lisle.

Oui, le capitaine du génie qui s'immorta-
lisa à Strasbourg en avril 1792, en créant,
chez le maire Dietrich, le chant de guerre
de l'armée du Rhin, a un collaborateur.

— Qui donc? vont s'écrier bien des cu-
rieux.

Eh bien, le poète auteur du magnifique
couplet des *Enfants*: « Nous entrerons dans
la carrière »; c'est un professeur de Vienne
(Isère), c'est un prêtre, c'est Antoine Pes-
sonneaux.

Pauvre poète, il regretta plus tard (car il
mourut à soixante-quatorze ans, à peu près
l'âge de Rouget de Lisle) d'avoir contribué à
ce chant national, qui, il faut bien, hélas!
le constater, accompagna les victimes aux
échafauds de la Terreur; mais, en 1792, il
avait trente et un ans, et, comme le capitaine
du génie, souriait aux idées nouvelles, et,
comme Rouget de Lisle, ne pensait qu'à
vaincre l'Autriche et à enflammer le courage
des soldats de la France.

Antoine Personneaux est né à Lyon le
31 janvier 1761. Il fut ordonné prêtre en
1787, et il figure en 1787-1788 parmi les
prêtres incorporés au chapitre de l'église
primatiale métropolitaine et cathédrale de
Vienne.

Voici l'histoire de la naissance du couplet
des *Enfants*: C'était le 4 juillet 1792, et ce
jour-là on célébrait, à Vienne, la fête de la
Fédération.

Les Marseillais, traversant la France, se
rendaient à Paris pour se trouver, au 10
août, à la prise des Tuileries; ils s'arrête-
rent à Vienne pour fêter la Fédération. On
chanta l'hymne de Rouget de Lisle, auquel
l'abbé Personneaux vint ajouter le couplet
le plus beau de tous peut-être: « Nous en-
trerons dans la carrière », couplet fait la
veille de l'arrivée des Marseillais, fait au
collège où Personneaux était alors profes-
seur de rhétorique.

Les Marseillais firent leur entrée à Paris;
l'hymne de Rouget de Lisle prit leur nom
et ce chant populaire fit le tour du monde.
Mais le nom de Rouget de Lisle éclipsa tota-
lement celui d'Antoine Personneaux. Le ca-
pitaine du génie monta à la gloire; le prê-
tre resta dans l'ombre.

Pourtant Personneaux ne perdit pas tout
le fruit d'un instant de brillante inspiration:
il fut sauvé de la guillotine par son couplet
des *Enfants*.

C'était à Lyon, en plein tribunal révolu-
tionnaire. Dans une salle de l'Hôtel-de-Ville,
autour d'une table couverte en entier d'un
drap noir comme un drap mortuaire, sept
juges étaient assis. Ils portaient à leur cou
une petite bachellette en argent. La main des
juges étendue ouverte, sur le tapis, désignait
l'élargissement; la main se portant au front
indiquait la fusillade; elle envoyait à la
guillotine quand elle touchait la hache d'ar-
gent.

Un citoyen venait d'être traité devant ce
tribunal. Quel était son crime?... L'accusé
était prêtre.

A la question du président: « Qui es-
tu? » le malheureux se redressa et répondit
fièrement: « Je suis l'abbé Personneaux, au-
teur du dernier couplet de la *Marseillaise*! »
Il y eut une émotion dans la salle; soldats
et gendarmes attendaient avec anxiété l'arrêt des
juges.

Lentement les sept mains s'abaissèrent
sur le tapis. Personneaux devait la vie à son
couplet des *Enfants*.

Ne pensera-t-on pas, comme nous, que,
si Rouget de Lisle mérite l'immortalité et le
bronze sur une place publique, Antoine
Personneaux mérite bien que quelqu'un ait
fouillé les bibliothèques et livré son nom au
public.

RAOUL BONNERY.

Faits divers.

LE CRIME DE FEURS. — M. Moretton, de
Feurs (Loire), arrondissement de Montbri-
zon, ancien maire et ancien juge de paix,
âgé de quatre-vingt-huit ans, a été trouvé
mort dans sa maison, assommé à coups de
pierre. Sa domestique, Catherine Varidier,
âgée de cinquante ans, avait été assassinée
de la même façon.

Le vol a été le mobile du crime.

Les assassins ont enfoncé le coffre-fort,
volé environ quarante mille francs et un titre
au porteur de quinze mille francs.

Pour laisser croire que le vol n'était pas
le mobile du crime, ils ont répandu environ
cinq mille francs par la chambre et laissé
une montre en or.

Pour dérouter la justice, avant leur dé-

part, ils ont brûlé dans la cour leurs vête-
ments.

Les seules traces laissées par les assas-
sins sont les marques de leurs pas et des
dégradations causées par l'escalade d'un
mur donnant sur le jardin, derrière l'habi-
tation.

Les voisins n'ont rien entendu et, seul, le
chien du boucher a crié toute la nuit.

Le parquet s'est transporté sur les lieux
et des dépêches ont été lancées dans toutes
les directions pour prévenir les agents de
police et les brigades de gendarmerie.

UNE ÉGLISE DÉTRUITE. — La foudre est tom-
bée sur l'église de Berthez (Gironde) et a
consumé tout l'édifice, dont il ne reste que
les quatre murs. Le fluide électrique a par-
tagé en deux la cloche ainsi qu'un énorme
chêne séculaire, planté à deux cents mètres
de l'église.

Une femme pieuse, M^{me} d'Escayrac, dont
le mari a fait sur la Chine le meilleur livre
qui existe, vient de léguer au département
du Calvados un très-important domaine à
Ancloville et une somme de 300 mille francs
dans le but de fonder un orphelinat agri-
cole pour les jeunes filles indigentes du
pays.

On mande de Calais, le 8 juillet :

« Ce soir a eu lieu une ascension très-
réussie du ballon *Neptune*, monté par Du-
ruof et par un de ses amis. L'aérostat est
parti dans la direction de la mer du Nord.
Après avoir plané pendant deux heures au-
dessus de la mer, Duruof a trouvé un cou-
rant pour descendre sur le paquebot le
Champion qui a ramené le ballon au port où
le courageux aéronaute a été acclamé par la
foule. »

Le ballon *Hirondelle-de-Mer*, monté par
l'aéronaute Lhoste, parti de Boulogne-sur-
Mer par un vent violent, lundi à six heures
du soir, pour tenter une quatrième fois le
passage du détroit, a atterri à 7 heures 1/2
à Dixmude, Belgique, après un parcours de
420 kilomètres.

A la suite d'une rixe qui a éclaté entre les
Italiens et les Espagnols qui travaillent au
tunnel de Port-Pajares (Espagne), sur la
ligne du chemin de fer des Asturies, on a
relevé trois morts et trente-deux blessés.

MORTE DE JOIE. — Une dame d'une qua-
rante années s'est présentée lundi à la
préfecture de police de Paris pour réclamer
son fils arrêté comme vagabond et retenu au
Dépôt.

L'enfant fut amené, et sa mère se jeta sur
lui l'embrassant follement dans une explo-
sion de joie indescriptible.

Tout à coup ses yeux deviennent fixes;
ses bras cessent d'étreindre son enfant et
elle tombe inanimée sur le plancher.

La joie l'avait tuée. Son corps a été
transporté, par les soins d'un commissaire
de police, à son domicile, 487, rue Croix-
Nivert.

LA Foudre sur un express. — Samedi
dernier, l'express qui quitte Paris à 9 heu-
res 20 du matin et arrive à Saint-Dizier à 4
heures 40, a été frappé de la foudre à 2 kilo-
mètres de cette ville.

Le tonnerre est tombé sur le seul wagon
de marchandises que contenait ce train. En
un instant, le wagon entier était en feu, et la
flamme, activée par la vitesse du train, sem-
blait envelopper le train tout entier.

La panique a été grande parmi les voya-
geurs qui, voyant le train continuer sa
marche avec la même allure, craignaient
que le mécanicien n'eût été foudroyé. Heu-
reusement, il n'en était rien, et aucun acci-
dent de personnes n'a été à regretter.

Dernières Nouvelles.

« Paris, 11 juillet, midi.

» Bulletin de la consultation médicale
d'hier soir, 10 juillet :

» La dyspepsie a beaucoup diminué.
» La faiblesse de Monseigneur le comte
de Chambord reste la même.

» DREUX-BREZ. »

Marché de Saumur du 7 Juillet

Blé nouveau (l'h.)	—	Huiledenoix.	50	130	—
From. 1 ^{er} q. (l'h.)	18	Graine tréfle	50	—	—
Froment (l'h.)	77	— lin.	70	—	—
Halle, moy ⁿ	77	— luzerne	50	—	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	6570	—
Orge	65	Luzerne	780	60 65	—
Avoine h. bar.	50	Paille	—	780	40
Fèves	75	Amandes	—	50	—
Pois blancs	80	Cire jaune	—	50	—
— rouges	80	Chanvres 1 ^{er}	—	—	—
Colza	65	qualité (52 k. 500)	—	—	—
Chenevis	50	2 ^e	—	—	—
Farine, culas.	157	3 ^e	—	—	—

COURS DES VINS.
BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1881, 1 ^{er} qualité	à	»
Id. 1881, 2 ^e	120	à
Ordin., envir. de Saumur 1881, 1 ^{er}	110	à
Id. 1881, 2 ^e	»	»
Saint-Léger et environs 1881, 1 ^{er}	105	à
Id. 1881, 2 ^e	»	»
Le Puy-N.-D. et environs 1881, 1 ^{er}	165	à
Id. 1881, 2 ^e	100	à
La Vienne, 1881, 1 ^{er}	70	à
Id. 1881, 2 ^e	»	»

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs, 1881, 1 ^{er}	160	à
Id. 1881, 2 ^e	170	à
Champigny, 1882, 1 ^{er}	170	à
Id. 1881, 2 ^e	»	»
Id. 1881, 3 ^e	»	»
Id. 1881, 4 ^e	»	»
Varrains, 1882, 1 ^{er}	130	à
Id. 1881, 2 ^e	»	»
Bourgueil, 1882, 1 ^{er}	150	à
Id. 1881, 2 ^e	»	»
Id. 1881, 3 ^e	»	»
Id. 1881, 4 ^e	»	»
Restigné 1881, 1 ^{er}	150	à
Id. 1881, 2 ^e	»	»
Chinon, 1881, 1 ^{er}	130	à
Id. 1881, 2 ^e	»	»
Id. 1881, 3 ^e	»	»
Id. 1881, 4 ^e	»	»

LA SEMAINE ILLUSTRÉE

ET LE MESSAGER DE LA SEMAINE

Sommaire du numéro du 7 juillet 1883.

Chronique parisienne, par Alceste.
Courrier littéraire et artistique.
Nouvelles historiques et géographiques.
Les Meubles d'art, par G.-V. Limousin.
Pillone. VI.
Les Fraises, par H. Myrtan.
Un ange prisonnier (nouvelle), par Aimé Giron.
Causerie scientifique (suite).
Petite chronique mondaine, par Jenny Lensia.
Bibliographie, par R. Chassefont.
Chronique générale de la Semaine.
Courrier de la Mode, par Jenny Lensia.
Esprit des morts et des vivants.
Sphinxiana, par Bramet. — *Bulletin financier*, par E. Briaux. — *Chronique agricole*. — *Halles et Marchés*.
Librairie H. OUDIN, 51, rue Bonaparte, Paris.

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré*:

TEXTE: *Courrier de Paris*, par Jérôme. — *Menus faits*. — *L'installation de la statue de la République*, par R. Bryon. — *Théâtres*, par Damon. — *La bourse d'Amsterdam*, par X. D. — *Les affaires du Tonkin*. — *Revue scientifique*, par le Dr E. Decaisne. — *La fête de Neuilly*, par Ch. F. — *Courrier du Palais*, par M^e Guérin. — *Une taverne à Londres, en 1750*, par H. Verroy. — *Bowen*, par X. Dachères. — *Le Cacique*, journal d'un marin, par Henri Rivière (suite). — *Une chasse à l'éléphant*, à Ceylan, R. B. — *Bulletin financier*, par

Plutus. — *Courrier des modes*, par M^{me} Iza de Cérigny. — *Echecs*.
GRAVURES: *Monseigneur le comte de Chambord*. — *Madame la comtesse de Chambord*. — *Autriche: vue du château de Frostdorff, résidence de M^{re} le comte de Chambord*. — *Paris: les préparatifs de la fête du 14 juillet; installation de la statue de la République*. — *A la fête de Neuilly: L'arène athlétique de Marseille*. — *La ménagerie Bidel*. — *Salon de 1883: Discussion théologique, tableau de M. Edouard Moysa*. — *Une taverne à Londres, en 1750*. — *Australie: la ville de Bowen et ses environs*. — *Ceylan: chasse à l'éléphant*. — *Rébus*.

Abonnements: un an, 21 fr.; six mois, 11 fr. » »
trois mois, 6 fr.
Bureaux: rue Auber, 3, Paris.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la *Lanterne d'Arlequin* toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 8, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13, un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n^o 119: Prions pour le Roi. Le 14 juillet. Classification. Louise Michel. Banquets. A l'école laïque. Simple question. Trop de bocks. Un sous-préfet. Monsieur Monod et les dames d'Arromanches.

Abonnements: 8 fr. par an; 4 fr. pour 6 mois; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes

librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13.
Se trouve, à Saumur, chez M. Dazé, libraire.

Voici le nouveau tarif des abonnements de propagande souscrits par nombre et adressés individuellement aux personnes désignées par le souscripteur:

De 2 à 5 abonnements, à 6 fr. l'un. — 10 abonnements à 5 fr. 50 l'un. — 15 abonnements à 5 fr. 25 l'un. — 20 abonnements à 5 fr. l'un.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

La Société du *Magasin pittoresque* vient de réimprimer avec le plus grand soin, sur très-beau papier, le premier volume des *VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES*, ou *CHOIX DES RELATIONS DE VOYAGES LES PLUS INTÉRESSANTES ET LES PLUS INSTRUCTIVES*, par M. ÉDOUARD CHARTON.

Ce premier volume a pour titre:

VOYAGEURS ANCIENS

Depuis le cinquième siècle avant Jésus-Christ jusqu'à la fin du quatrième siècle de notre ère.

Prix du volume broché, pour Paris. . . 10 francs.
— pour les départements, franco. . . 11 francs.

Le *Jeune Age Illustré*, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEORROY.

Editeur: Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 JUILLET 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.	
3 %	78 80	78 80	Est	738 75	738 75	OBLIGATIONS.			Obligat. foncières 1879 3 %	444	444
4 % amortissable	80 65	80 70	Paris-Lyon-Méditerranée	1435	1435	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	514 75	510 25	Est	357 25	358
4 1/2 %	112	111 50	Midi	1150	1163	— 1865, 4 %	520	520	Midi	357 75	357 75
5 %	108 75	108 80	Nord	1960	1910	— 1869, 3 %	404 50	403 50	Nord	364 25	364 25
Obligations du Trésor	512 50	515	Orléans	1250	1242 50	— 1871, 3 %	391	388	Orléans	360	360
Obligations du Trésor nouvelles	522	522	Ouest	771 25	775	— 1875, 4 %	510	509	Ouest	359	359
Bons de liq. départementaux	533	530	Compagnie parisienne du Gaz	1360	1390	— 1876, 4 %	507	508	Paris-Lyon-Méditerranée	362	362
Banque de France	5380	5400	Canal de Suez	2495	2507 50	— 1876, 4 %	507	508	Paris-Bourbonnais	358	358
Comptoir d'escompte	1060	1065	C. g'n. Transatlantique	476	476 25	Dép. de la Seine, emprunt 1857	233 50	231	Canal de Suez	560	560
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1302 50	1310				Bons de liquid. Ville de Paris	522	525			
Crédit de France	23 75	22 50				Obligations communales 1879	447	448			
Crédit mobilier	325	325									

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 22 juillet 1883, à 1 heure,

En l'étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur:

1^o UNE MAISON, située à Saumur, rue de Fenet, 146;

2^o ET UN MORCEAU DE VIGNE de 27 ares 50 centiares environ, sis canton des Ruelles, commune de Dampierre.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser à M. SAULNIER, négociant à Saumur, rue Dacier, n^o 21; Et audit M^e MÉHOUS, notaire.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire,

En l'étude de M^e MÉHOUS, notaire,

Le dimanche 22 juillet 1883, à midi,

UN ÉTABLISSEMENT

Propre au commerce des VINS mousseux et en pièces,

Situé à Saint-Hilaire-Saint-Florent appartenant à M. Arthur MORICET.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

A LOUER MAISON

Rue Pavée.

S'adresser, 6, rue du Temple.

A LOUER PRÉSENTEMENT JOLI APPARTEMENT

Fraîchement restauré,

Rue de la Visitation, n^o 105.
BELLE VUE sur la Loire.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire,

Le dimanche 29 juillet 1883, à midi et demi.

Une MAISON, située à la Rompue, commune de Saint-Lambert-des-Levés, avec écurie, cour, puits communs et jardin;

Et une autre MAISON, située au même lieu, en face de la précédente, avec cour commune et jardin attenant à ladite maison.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 29 juillet 1883, à 1 heure,

En l'étude et par le ministère dudit M^e MÉHOUS,

DEUX MAISONS

Situées à Saumur, rue de Bordeaux, l'une numéros 6 et 8, et l'autre numéro 68.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e MÉHOUS, notaire.

A VENDRE

UNE JUMENT

1/2 sang, de 5 ans 1/2, robe baie.

S'adresser, à M. RENARD, 56, rue de Bordeaux, Saumur. (471)

La Blanchisserie Saumuroise demande des LINGÈRES.

Position assurée.

Étude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur.

A VENDRE

EN GROS OU EN DÉTAIL,

LA FERME

DES AUVERSETTES

Située communes d'Auverse, Chavagnes et Noyant,

D'une contenance de 24 hectares 62 ares.

S'adresser à MM. BABBIN et COLLON, qui se rendront sur les lieux le dimanche 15 juillet 1883.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

En totalité ou par parties,

UNE PORTION DE MAISON

Sise à Saumur, rue de la Comédie, n^o 26,

Actuellement occupée par MM. Faucillon, Frugier et Moutet.

Cette maison, propre au commerce, comprend: magasins sur la rue, au premier étage; deuxième et troisième étages sur la rue; grenier, cour, remise et écurie;

Étage au-dessus des remise et écurie, grenier.

S'adresser, pour visiter les lieux, à M. FAUCILLON, qui les occupe, et, pour traiter, à M. LE RAY, avenue, rue du Marché-Noir, n^o 12. (316)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

JOLIE MAISON

Située rue de Bordeaux, 15,

Comprenant NEUF PIÈCES,

Avec Jardin.

S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

M. DUPONT, Grande-Rue, 59, se charge de soigner les chevaux à domicile.

PROCHAINEMENT OUVERTURE DES GRANDS MAGASINS

DE L'Épicerie Moderne

Rue et Place du Marché-Noir.

L. ALLORY SAUMUR.

POUR LES ASTHMATIQUES Poux, Catarrhe, Oppression, Bronchite, Asthme. — Pas de guérison sûre, rapide, par *Traitement Aubré*, médecin-pharmacien. — Pas de coûteux, prescrit depuis 20 ans par célébrités médicales de tous pays, milliers de cures même de vieillards de 90 ans. — Preuves et renseignements gratuits. Adresser lettres à **GUILLEMAIN-AUBRÉE, Ferté-Vidame (Eure-et-Loir)**.

A CÉDER

GREFFE DE SIMPLE POLICE des trois cantons de Saumur.

S'adresser au titulaire.

PHOTOGRAPHIE - PEINTURE

VICTOR COUÉ

Photographe de l'École de Cavalerie, 50, rue d'Orléans, Saumur.

On demande un JEUNE HOMME pour la photographie. (439)

UN MÉNAGE demande un em-ploi, le mari comme cocher ou jardinier, la femme comme cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M^{lle} FELICITÉ, ravaudeuse, fait les reprises dans tous les tissus, et se charge de l'entretien du linge.

Rue de la Tonnelie, 21, maison Dézé. (441)

LE PULICIDE

DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements: Punaises, Puces, Poux, Mouches, Cafards, Arles, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.

Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'HUX, rue de la Tonnelie, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

Saumur, imprimerie P. GODET.